

Département des Pyrénées Atlantiques
Arrondissement de PAU
COMMUNE DE LONS

Délibération du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale de LONS

Séance du mercredi 10 mai 2023

PRÉSENTS : M. Le Président, Mme DALÉAS, Mme MAURIN, Mme BLEAU, Mme LARRIBAU, Mme SANCHEZ, Mme VANCAUWENBERGE, Mme CASTERA, Mme MAZILIÉ,

ABSENTES EXCUSÉES : Mme MOLINA, Mme ZINT

Délibération n°03-10052023

MME CASTERA ne participe pas au vote

OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION « COLLECTIF ALIMENTAIRE DE LONS »

Monsieur le Président du CCAS expose à l'assemblée que l'Association « Collectif Alimentaire de LONS », qui s'est créée le 30 avril 2002, sollicite une subvention de 17 000 € pour l'année 2023. (Subvention versée pour l'année 2022 : 15 000 €).

Au regard de l'inflation et de la baisse du nombre de bénéficiaires, Monsieur le Président propose de revaloriser de 1000 € la subvention de 2022, et ainsi de la porter à 16 000 €.

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré,

DÉCIDENT d'accorder une subvention de 16 000 € pour l'année 2023 à l'association « Collectif Alimentaire de LONS »

PRÉCISENT que les crédits seront inscrits au Budget 2023.

Fait et délibéré à Lons, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président du CCAS,


Nicolas PATRIARCHE

